

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février, à 20 heures30, le Conseil municipal de Salles-la-Source, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Louis ALIBERT, Maire.

**Présents :** Emilienne MARRE, Olivier BRU, Bernard CAUSSE, Corinne PANISSIÉ, Nadine GINESTET, Adjointes

Franck ALIBERT, Philippe BERTOLOTTI, Caroline CREPON-PILLONE, Sylvie DUGUÉ-BOYER, Nicole DUPUY, Christel LAYROL-PITORSON, Olivia MAILLEBUAU, Jean-Jacques MANDON, Aurélien MAZUC, Fabienne MOARÈS, Jean-Louis REYNÈS, conseillers municipaux.

**Absents :** Lucie ENCAUSSE, Stéphane PERRIN.

☞☞☞☞☞

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour

Madame Nadine GINESTET est désignée secrétaire de séance.

✓ Approbation du compte rendu des deux précédent Conseil municipaux :  
Les comptes rendus sont approuvés par 16 Voix et 1 abstention.

✓ Les décisions du Maire : présentation des DIA

22/12/2022	FABIE Nicolas	La Barthole	AS 106
23/01/2023	VIGOUROUX Hervé	Trinquès	BX 133
24/01/2023	FALGUIRES Francis	Combe d'Auribal	CD 50,51 et ZA 37,39
31/01/2023	ALAUX Nicole	Candoule	BR 156, 375
31/01/2023	LORDAT Nathanaël	Souyri	BW 730, 731
06/02/2023	ENJALBERT Patrice	Saint-Laurent	BH 109

Délibération n°20230206-1

## SUBVENTIONS

Monsieur BRU, Adjoint au Maire en charge des finances, propose au Conseil municipal le versement de l'acompte de subvention au Créneau et à l'OGEC de l'école Saint-Joseph de Salles.

Il expose que la CAF versera la subvention CEJ directement au Centre de Loisir à compter de cette année. Il convient donc de revoir les modalités de versement de la subvention communale au Créneau. Dans l'attente de la communication des chiffres du budget du Créneau, l'acompte pourrait être ramené à 30 000 €.

657433	Le Créneau	30 000.00€
657402	OGEC école Saint Joseph	20 000.00€
	TOTAL	50 000.00€

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte le versement des subventions telles que présentées. Les crédits seront inscrits au BP 2023.

☞☞☞☞☞

**TARIFS ET DELEGATION DE GESTION DES SALLES DES FETES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les salles des fêtes communales de Souyri, Salles-la-Source, Mondalazac et Cougousse sont gérées dans le cadre d'une convention de délégation de service public par les associations gestionnaires depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Il expose qu'il convient de revoir les tarifs de location des salles des fêtes et la rémunération du délégataire.

Villages	Bâtiments	TARIFS		Rémunération délégataire	GESTIONNAIRE	
Salles	Salle des fêtes	Mairie, école...		0€ mais ménage à charge	0.00 €	La source en Forme
		Associations communales et Associations qui proposent des activités gratuites sur la commune		50.00 €	0.00 €	
		Association Communauté de Communes		100.00 €	50.00 €	
		Adhérents de l'association		50.00 €	0.00 €	
		Habitants de la Commune		150.00 €	100.00 €	
		Mariages Commune		300.00 €	250.00 €	
Souyri	Salle des fêtes	Mariages 3 jours		450.00 €	390.00 €	Club des Jeunes
		WE 2 jours Souyri		200.00 €	140.00 €	
		Associations ou membre CDJS		60.00 €	0.00 €	
		RAM, Mairie, école, crèche		0€ mais ménage à charge	0.00 €	
Mondalazac	Salle des fêtes	Association de la commune	WE	65 €	- €	Association de la Salle du causse
		Association Hors Commune	WE	100 €	35 €	
		Habitants de la Commune	WE	100 €	35 €	
		Habitants de la Communauté de Communes	WE	150 €	85 €	
		Personnes extérieures	WE	320 €	60 €	
	Gîte du 01/04 au 01/12	Gîte seul		10 € / personne / nuit	5 € / personne	
		Gîte + salle des fêtes (en sus du tarif de location de la salle)		5 € / nuit / personne	2,5 € / personne	
Cougousse	Salle des fêtes	Adhérents de l'association		30.00 €	15.00 €	Club d'Animation
		Habitants de la Commune		90.00 €	75.00 €	
		Personnes extérieures		120.00 €	105.00 €	

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, valide ces nouveaux tarifs qui seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023

🌀🌀🌀🌀🌀

**AVIS PERMIS APEX ENERGIES**

Madame Marre, Première Adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal qu'APEX ENERGIES a déposé en mairie, le 21 Décembre 2022, une demande de permis de construire pour une centrale photovoltaïque. Cette demande, instruite par les services de l'Etat, relève de la compétence du Préfet et le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis.



